

Budget CCAS 2020

Note de présentation

1 – les dépenses de fonctionnement : le prévisionnel positionne une ouverture de crédits inférieure de 6.79% par rapport à 2019. Il s'agit de prévisionnel, lequel pourra être modifié en cours d'année selon l'avancement des projets.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP 2020	Dif 2019-2020
dépenses	24 993.85	24 993.85	24 534.28	-6.79%
011 charges à caractère général	20 711.47	19 043	13834.28	-27.35%
604 achats d'études et prestations	2376	1735	1000	-42.36%
6042 achats de prestations	790	0	1000	
60623 alimentation	115.66	138.71	300	116.28%
60628 autres fournitures non stockées	0	0	0	
6068 autres matières et fournitures	29.99	0	0	
611 contrat de prestations de services		252	252	0%
6132 locations immobilières	2106.40	0	0	
6168 primes d'assurances	305.75	280.45	282.28	0.65%
6232 fêtes et cérémonies	13 094.67	13934.84	9000	-35.41%
6247 transports collectifs	484	704	0	-100%
6281 concours divers	1409	1998	2000	0.10%
012 charges de personnel	216	216	240	11.11%
6451 cotisations urssaf	216	216	240	11.11%
65 autres charges gestion courante	4066.38	7063.86	10460	48.08%
6558 autres contributions	65	351.30	360	2.48%
6561 secours	140	1160	1500	29.31%
6562 aides	0	0	3000	
6574 subv orga droit privé	6172.12	5552.56	5600	0.85%

➤ **Les charges à caractère général** : Année exceptionnelle en raison de la crise sanitaire. Annulation du thé dansant de mars, annulation de la sortie de printemps des séniors. Les dépenses initialement prévues ont été annulées. Reste budgété le thé dansant d'octobre, la soirée bénévoles réalisée en février 2020, le repas et les colis de fin d'année pour les séniors. En achat de prestations de services est inscrit 1000€ pour l'achat de tickets ciné. Sur ces 1000€, la vente a eu lieu pour 500€. La dotation fin d'année reste au budget mais tout dépendra de la réouverture des cinémas.

➤ *Les charges de personnel* : cotisation de 20 € *12 bénévoles

➤ *Les autres charges de gestion courante* : les dépenses sont reconduites et des crédits supplémentaires sont ouverts pour financer les coupons sport/culture. Les secours d'urgence sont légèrement augmentés afin de faire face à une demande croissante d'année en année. A voir aussi l'impact de la crise sanitaire sur ces demandes d'aides.

A noter : l'information sur les coupons sport/culture étant parvenue après réalisation du budget de la commune, il n'a pas été possible de modifier le montant global du budget du CCAS. Les dépenses fêtes et cérémonies (compte 6232) ont été diminuées de 3000€ au profit des aides (compte 6562) afin de permettre le lancement de l'opération coupons sport/culture au forum. Avant de la fin de l'année, il conviendra par décision modificative d'ajouter les crédits nécessaires aux fêtes et cérémonies et les recettes permettant de les financer. Sur ce dernier point, le bureau municipal devra préciser la règle du don de l'indemnité élu à verser au CCAS (indemnité complète quelque soit son montant, forfait identique pour chaque élu quelque soit la dépense réalisée pour le projet ou répartition égale entre les élus de la dépense réalisée et constatée après le forum ou autres...)

2 – les recettes :

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP 2020	Dif 2019-2020
recettes	25 393.95	26 919.10	24534.28	-8.86%
70 produits des services		500	0	
7038 autres redevances		500		
74 dotations et particip	19 555.00	23 590	23038.04	-2.34%
7473 département	55			
7474 subvention commune	19 500	23 590	23038.04	-2.34%
75 autres produits de gestion courante	2106.40	1934	800	-58.63%
752 revenus des immeubles	2106.40			
758 produits divers de gestion courante		1934	800	-58.63%
77 produits exceptionnels	143.50	495	100	-79.80%
7713 libéralités reçues	143.50	495	100	-79.80%
002 excédent antérieur reporté	3 589.05	400.10	596.24	
002 excédent antérieur reporté	3 589.05	400.10	596.24	

La crise sanitaire impacte également les recettes : pas de transport à la demande donc baisse des libéralités reçues, annulation du thé dansant impacte une partie des produits de gestion courante. Les produits de gestion courante ne seront réalisés qu'avec les recettes du thé dansant d'octobre et de la vente de tickets cinéma. Il faut donc rester prudent sur le montant estimé. La participation de la commune reste cependant importante (-2.34%).

L'excédent reporté de l'exercice antérieur, est quant à lui, de 596.24€. Les paiements ayant eu lieu sur les 3 premiers trimestres en majorité, la trésorerie a pu être mieux gérée et les excédents ont permis les financements, réduisant ainsi le montant de la subvention communale initialement prévue au budget.